

La Mycoplasmosse

Agent pathogène : la bactérie *Mycoplasma bovis*



Pourquoi ce pathogène a-t-il été inclus dans le Kit Achat ?

La mycoplasmosse est une infection dont les manifestations chez l'animal sont très diverses. La transmission entre troupeaux est généralement liée à la présence de bovins porteurs « asymptomatiques », c'est-à-dire ne présentant aucun signe de la maladie, ce qui justifie son ajout dans le Kit Achat de l'ARSIA. Parce qu'il y a à ce jour peu de moyens de lutter efficacement contre le pathogène, il est donc important d'empêcher son entrée dans un élevage.

En Wallonie, les analyses sur lait de tank nous indiquent que le germe circule au sein d'1 troupeau sur 4.

Près de 12% des bovins dépistés à l'achat étaient porteurs de cette maladie en 2018, soit plus d'1 sur 10.

1. Quels examens complémentaires puis-je réaliser ?

Que le premier résultat du Kit Achat soit positif ou négatif (voir son interprétation ci-dessus), les chances de détecter un animal à risque seront maximisées en réalisant un test « PCR ». Par simplicité d'usage, on se limite souvent pour ce faire à un écouvillon nasal. Chez le taureau, il est toutefois justifié de réaliser un écouvillon préputial et chez la femelle, un écouvillon vaginal.

En pratique, il est possible au labo de mélanger 2 voire 3 de ces échantillons. A la demande de votre vétérinaire, le laboratoire réalisera une « recherche groupée sur les 3 échantillons », ce qui en réduit le coût.

Chez la femelle en lactation, un échantillon de lait des 4 quartiers peut également être analysé.

2. Quelles sont les voies de contamination ?

Toutes les sécrétions ou productions sont potentiellement virulentes, majoritairement celles issues des voies respiratoires, mammaires et génitales.

3. Si j'ai bien isolé l'animal positif dès son arrivée, quel est le risque d'introduction de la maladie ?

Le risque est faible dans ce cas, *M. bovis* se transmettant principalement de manière directe et horizontale via les aérosols (soit les germes en suspension) produits lors de bronchopneumonies. Néanmoins, la transmission indirecte via le matériel de nettoyage, les vêtements, etc, ... ne doit pas être négligée, vu la persistance de *M. bovis* dans l'environnement pendant plusieurs semaines.

4. Mon troupeau est déjà infecté. Quel est encore le risque si j'introduis quand même un nouveau bovin positif ?

Le germe *M. bovis* peut se décliner sous plusieurs souches, très différentes l'une de l'autre ! Par conséquent,

- une souche présente dans un élevage peut y engendrer des gripes alors qu'une autre dans un autre élevage y sera responsable de mammites par exemple, ou encore d'arthrites.
- certaines souches sont plus « agressives » que d'autres et peuvent donc compliquer la situation existante.

La Mycoplasmosose

- suite à une mutation génétique, une nouvelle souche introduite pourrait induire une antibiorésistance supplémentaire.
- lorsqu'un individu est infecté par deux souches, son système immunitaire se mobilise contre l'une et l'autre et doit donc « travailler »... deux fois plus pour lutter contre la même maladie, ce qui est source d'épuisement pour l'animal.

Il est dès lors recommandé d'empêcher l'entrée de nouvelles souches, même dans un élevage déjà infecté !

5. Quel est le risque de garder l'animal positif ?

M. bovis provoque principalement chez les jeunes des bronchopneumonies, des arthrites, des otites, et chez les femelles en lactation des mammites. Il engendre des pertes économiques très importantes.

6. Y-a-t-il un risque d'excrétion sur une longue durée ?

Oui, les animaux infectés porteurs latents et apparemment sains, dont la proportion au sein d'un élevage peut être élevée, peuvent excréter pendant des mois.

7. Y a-t-il un risque pour la santé humaine ?

M. bovis est en général inféodé à la race bovine. La bactérie a toutefois déjà été isolée chez un homme présentant une maladie systémique. Le risque est néanmoins extrêmement faible.

8. Existe-t-il un traitement ?

Peu d'antibiotiques sont efficaces vis-à-vis de *M. bovis* qui, de plus, mute aisément pour leur résister. L'utilisation préventive de substances antibiotiques est hautement déconseillée, sous peine de voir rapidement se multiplier les résistances.

9. Quelles sont les possibilités de ne pas garder l'animal ?

En l'absence de vice rédhibitoire, un contrat de vente préalable stipulant la reprise de l'animal par le vendeur en cas de séropositivité pourra se révéler fort utile. Un tel modèle de convention est disponible sur notre site www.arsia.be (onglet téléchargements/documents).

10. Faut-il envisager la réforme de l'animal positif au Kit Achat ?

Dans l'état actuel de la situation, elle est fortement conseillée.

Comprendre le résultat...

... de la première prise de sang : l'animal détecté positif a eu un contact avec la bactérie, probablement dans les 6 mois précédents.

Un animal négatif n'est pas malade en tant que tel, au moment du prélèvement.

Mais il pourrait toutefois être porteur sain et excréteur de la bactérie.

... de l'examen complémentaire sur écouvillon, par PCR : un résultat positif garantit que l'animal excrète, information cruciale et sûre ! Prudence par contre avec un résultat négatif : il atteste que l'animal n'excrétait pas... au moment du prélèvement, là où il a été réalisé ou encore que les conditions dans lesquelles il a été réalisé n'ont pas permis de prélever la bactérie. En effet, l'excrétion peut être intermittente et par ailleurs « écouvillonner » entièrement les muqueuses d'une cavité nasale est quasi impossible.

Conclusion

Nous sommes bien conscients de proposer, à ce jour, peu de solutions ou réponses, simples, « tranchées » et radicales. Empêcher un animal déclaré infecté d'entrer est déjà possible et il faut exploiter cette démarche. Traiter un animal ou un élevage reste complexe, et s'il n'existe à ce jour aucun plan de lutte, nous pouvons vous aider à trouver une solution spécifique à votre élevage afin de réduire la pression d'infection et renforcer l'immunité de votre troupeau. Un vétérinaire de l'ARSIA peut pour ce faire assurer une visite de votre élevage, en collaboration avec votre vétérinaire.

Tant au laboratoire qu'à l'administration de la Santé animale, l'ARSIA mène activement plusieurs travaux de recherche en termes de prévention, diagnostic et traitement, dans le but d'assainir cette situation problématique pour de nombreux élevages.